



Critères de sélection des athlètes pour les Championnats du monde jeunesse de World Climbing 2026

Approuvé par le conseil d'administration de la CEC le 17 mars 2026

Définitions

- **Classement de compétition** : le classement relatif des athlètes dans une compétition, tel que déterminé après chaque ronde, conformément aux règles de pointage de la compétition.
- **Classement de compétition ajusté** : moyenne des rangs de ronde de compétition des athlètes à égalité.
- **Points de compétition** : les points attribués pour la performance d'un athlète pendant une ronde de compétition.
- **Total de points agrégés** : le total calculé des points de compétition d'un athlète en difficulté ou en bloc, qui comprend les résultats de sa performance lors de rondes de compétition précises.
- **Total de points agrégés en bloc** : addition simple des points obtenus par l'athlète en demi-finale et en finale.
- **Total de points agrégés en difficulté** : moyenne géométrique des classements de compétition ajustés pour les qualifications, les demi-finales et les finales. Voir des exemples de calcul aux annexes A et B.
- **Rondes de compétition** : rondes de qualification, de demi-finale et de finale d'une compétition.

Bloc

U17 / Jeunesse B

Les sélections des athlètes sont effectuées en fonction des résultats de la catégorie U17/Jeunesse B des Championnats nationaux jeunesse de bloc 2026.

- **Première priorité de sélection (maximum d'un quota d'athlète*) :**
Le ou la médaillé(e) d'or de la catégorie U17/Jeunesse B des Championnats nationaux jeunesse de bloc 2026.
 - En cas d'égalité pour la médaille d'or, le total de points agrégés sera utilisé pour départager les athlètes.
 - *Si l'égalité pour la médaille d'or persiste, des quotas d'athlètes supplémentaires seront attribués à cette priorité de sélection jusqu'à un maximum de trois quotas d'athlètes.
- **Deuxième priorité de sélection (quotas d'athlètes restants) :**
Les finalistes les mieux classés selon le total de points agrégés seront sélectionnés. En cas d'égalité au total de points agrégés, les critères de départage, par ordre de priorité, seront :
 - Classement de compétition en finale
 - Classement de compétition en qualification

U19 / Jeunesse A

Les sélections des athlètes sont effectuées soit sur la base de 1) la position d'un athlète dans le classement de l'équipe nationale senior de bloc, soit sur la base de 2) ses résultats dans la catégorie U19/Jeunesse aux Championnats nationaux jeunesse de bloc 2026.

- **Première priorité (maximum d'un quota d'athlète) :**
L'athlète admissible U19/Jeunesse le mieux classé au sein du programme de l'équipe nationale senior de bloc (c.-à-d. les escouades Élite, Performance et Développement) au 4 mai 2026.
 - Si une égalité survient pour l'athlète le mieux classé selon cette priorité, les classements de compétition des athlètes à égalité lors de leur compétition la plus récente seront utilisés pour les départager.
 - Si l'égalité persiste, les totaux de points agrégés de la dernière compétition à laquelle ils ont tous deux participé seront utilisés pour les départager.
Si l'égalité persiste encore, le DHP tranchera.
- **Deuxième priorité (maximum d'un quota d'athlète*) :**
Le ou la médaillé(e) d'or de la catégorie U19/Jeunesse A en bloc des Championnats nationaux jeunesse de bloc 2026.
 - En cas d'égalité pour la médaille d'or, le total de points agrégés sera utilisé pour départager les athlètes.



*Si l'égalité pour la médaille d'or persiste, des quotas d'athlètes supplémentaires seront attribués à cette priorité de sélection jusqu'à un maximum de trois quotas d'athlètes.

- **Troisième priorité (quotas d'athlètes restants) :**

Les finalistes les mieux classés selon le total de points agrégés en bloc U19/Jeunesse A seront sélectionnés. En cas d'égalité au classement agrégé, les critères de départage, par ordre de priorité, seront :

- Rang en finale
- Rang en qualification

Difficulté

U17 / Jeunesse B

Les sélections des athlètes sont effectuées en fonction des résultats de la catégorie U17/Jeunesse B des Championnats nationaux jeunesse de difficulté 2026.

- **Première priorité de sélection (maximum d'un quota d'athlète*) :**

Le ou la médaillé(e) d'or de la catégorie U17/Jeunesse B en difficulté des Championnats nationaux jeunesse de difficulté 2026 sera sélectionné(e).

- En cas d'égalité pour la médaille d'or, le total de points agrégés sera utilisé pour départager les athlètes.
- *Si l'égalité persiste, des quotas d'athlètes supplémentaires seront attribués à cette priorité de sélection jusqu'à un maximum de trois quotas d'athlètes.

- **Deuxième priorité de sélection (quotas d'athlètes restants) :**

Les finalistes les mieux classés selon le total de points agrégés seront sélectionnés. Voir l'annexe B pour un exemple de tableau de calcul. En cas d'égalité au classement agrégé, les critères de départage, par ordre de priorité, seront :

- Classement de compétition après la finale
- Temps sur la voie en finale

U19 / Jeunesse A

Les sélections des athlètes sont effectuées sur la base de 1) la position d'un athlète dans le classement de l'équipe nationale senior de difficulté ou 2) les résultats des

divisions U19/Jeunesse A en difficulté des Championnats nationaux jeunesse de difficulté 2026.

- **Première priorité (maximum d'un quota d'athlète) :**
L'athlète admissible U19/Jeunesse le mieux classé au sein du programme de l'équipe nationale senior de difficulté (c.-à-d. les escouades Élite, Performance et Développement) au 27 avril 2026 sera sélectionné.
 - Si une égalité survient pour l'athlète le mieux classé selon cette priorité, les classements de compétition des athlètes à égalité lors de leur compétition la plus récente seront utilisés pour les départager.
 - Si l'égalité persiste, les totaux de points agrégés de la dernière compétition à laquelle ils ont tous deux participé seront utilisés pour les départager.
Si l'égalité persiste encore, le DHP tranchera.
- **Deuxième priorité (maximum d'un quota d'athlète*) :**
Le ou la médaillé(e) d'or de la catégorie U19/Jeunesse A en difficulté des Championnats nationaux jeunesse de difficulté 2026 sera sélectionné(e).
 - En cas d'égalité pour la médaille d'or, le total de points agrégés sera utilisé pour départager les athlètes.
 - *Si l'égalité persiste, des quotas d'athlètes supplémentaires seront attribués à cette priorité de sélection jusqu'à concurrence du nombre de quotas d'athlètes restants.
- **Troisième priorité (quotas d'athlètes restants) :**
Les finalistes les mieux classés selon le total de points agrégés seront sélectionnés. En cas d'égalité au classement agrégé, les critères de départage, par ordre de priorité, seront :
 - Résultat de compétition après la finale
 - Temps sur la voie en finale

Vitesse

U17 / Jeunesse B

Les sélections des athlètes sont effectuées en fonction des résultats de la division U17/Jeunesse B des Championnats nationaux de vitesse 2026.

- **Première priorité (maximum d'un quota d'athlète) :**
L'athlète qui réalise le temps d'ascension le plus rapide, soit en qualification soit

en finale, dans la catégorie d'âge U17/Jeunesse B des Championnats nationaux de vitesse 2026 sera sélectionné(e).

- **Deuxième priorité :**

Les sélections d'athlètes restantes seront effectuées en fonction des résultats finaux de la catégorie d'âge U17/Jeunesse B des Championnats nationaux de vitesse 2026.

U19 / Jeunesse A

Les sélections des athlètes sont effectuées sur la base de 1) la position d'un athlète dans le classement de l'équipe nationale senior de vitesse ou 2) les résultats des Championnats nationaux de vitesse 2026. Tous les athlètes sélectionnés doivent atteindre les temps minimaux sur mur de vitesse indiqués au tableau 1 ci-dessous au plus tard le **19 mai 2026**. Voir l'annexe C pour les détails relatifs à la confirmation des temps minimaux de vitesse des athlètes.

- **Première priorité (maximum d'un quota d'athlète) :**

L'athlète admissible U19/Jeunesse le mieux classé au sein du programme de l'équipe nationale senior de vitesse (c.-à-d. les escouades Élite, Performance et Développement) au 27 avril 2026 sera sélectionné.

- **Deuxième priorité (maximum d'un quota d'athlète) :**

L'athlète ayant réalisé le temps d'ascension le plus rapide, soit en qualification soit en finale, dans la catégorie d'âge U19/Jeunesse A des Championnats nationaux de vitesse 2026 sera sélectionné(e).

- **Troisième priorité (quotas d'athlètes restants) :**

Les sélections d'athlètes restantes seront effectuées en fonction des résultats finaux de la catégorie d'âge U19/Jeunesse A des Championnats nationaux de vitesse 2026.

Tableau 1 : Temps minimaux de vitesse pour les Championnats du monde jeunesse de World Climbing 2026

Âge	Sexe	Temps minimaux 2026 sur mur (15 m)*
U17	Homme	8.823
U17	Femme	10.959
U19	Homme	7.494

U19	Femme	10.313
-----	-------	--------

*Temps d'ascension des 50 % supérieurs du plateau aux Championnats du monde jeunesse IFSC 2025 multipliés par un facteur de 1,25.

Annexe A : Calcul du total de points agrégés en bloc

Exemple :

Priorité 1 : aucun athlète sélectionné selon ce critère

Priorité 2 : le compétiteur A est sélectionné

Priorité 3 : les compétiteurs B et D sont sélectionnés

Ordre de sélection pour les quotas non comblés : compétiteurs C, G, E, F et H

COMPÉTITEUR	POINTAGE DEMI-FINALE	RANG DEMI-FINALE	POINTAGE FINALE	RANG FINALE	RÉSULTAT AGRÉGÉ (DEMI-FINALE + FINALE)	CLASSEMENT AGRÉGÉ
A	84.6	4	99.1	1	183.7	2
B	100	1	84.6	2	184.6	1
C	73.8	8	84.2	3	158	4
D	83.5	7	84.1	4	167.6	3
E	84.1	6	69.8	5	153.9	6
F	84.2	5	68.9	6	153.1	7
G	99.7	2	54.6	7	154.3	5
H	99.2	3	45	8	144.2	8

Annexe B : Calcul du total de points agrégés en difficulté

Exemple avec les classements des qualifications, des demi-finales et des finales tels que publiés par l'outil de pointage de compétition, avec des valeurs de classement ajustées en cas d'égalité :

Priorité 1 : aucun athlète sélectionné selon ce critère

Priorité 2 : le compétiteur A est sélectionné

Priorité 3 : les compétiteurs B et C sont sélectionnés

Ordre de sélection pour les quotas non comblés : compétiteurs D, E, H, G ET F

COMPÉTITEUR	RANG APRÈS LES QUALIFICATIONS	RANG APRÈS LES DEMI-FINALES	RANG APRÈS LES FINALES	RÉSULTAT AGRÉGÉ	CLASSEMENT AGRÉGÉ
A	2	2	1	1.59	2
B	1	1	2	1.26	1
C	3	3	3	3.00	3
D	6	4	4	4.58	4
E	4.5	5	5	4.83	5
F	13	7	6	8.17	8
G	7	6	7	6.65	7
H	4.5	8	8	6.60	6

Annexe C : Temps minimaux de vitesse

Les athlètes de vitesse qui souhaitent soumettre un temps minimal de vitesse pour évaluation peuvent le faire dans les conditions suivantes.

Temps provenant de compétitions :

Les athlètes peuvent soumettre des temps enregistrés en qualification ou en finale lors d'épreuves provinciales ou nationales, à condition qu'un système de chronométrage électronique approuvé ait été utilisé. Les athlètes peuvent envoyer par courriel au directeur ou à la directrice de la haute performance (DHP) ainsi qu'aux entraîneurs de l'équipe jeunesse un lien ou une référence vers le système officiel de pointage/résultats qui indique clairement le temps.

Temps provenant de l'entraînement ou des rondes d'échauffement en compétition :

Les athlètes peuvent également soumettre des temps enregistrés lors des rondes d'échauffement en compétition ou à l'entraînement, à condition que tous les critères suivants soient respectés :

- La tentative a été effectuée en présence d'un entraîneur filtré de la CEC (entraîneur CEC inscrit).
- Un enregistrement vidéo de la performance est fourni.
- La vidéo est une prise continue unique, sans coupure ni montage.
- Le visage de l'athlète est clairement visible.
- Avant de commencer, l'athlète doit faire face à la caméra pour permettre une identification claire, puis se tourner vers le mur pour commencer la tentative.
- La vidéo doit montrer toute la séquence de départ, y compris les signaux sonores du chronomètre.
- À la fin de la tentative, la vidéo doit clairement montrer le temps final, y compris un zoom sur l'affichage du chronomètre.